

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL****N°05/22****Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

**DECIDE****Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pédagogiques des séjours en centres de vacances et classes Parc	2 450,00 €	Conseil Régional ARA	2 450,00 €
TOTAL	2 450,00 €	TOTAL	2 450,00 €

**Article 2**

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

**19 AVR. 2022**

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON